TABLEAU DES GARANTIES Zen Santé Optimum

Contrat imaginé par Zenioo, géré par Génération et assuré par L'Équité

Les garanties décrites ci-dessous ne respectent pas l'ensemble des conditions du cahier des charges des contrats dits « responsables » mentionnées à l'article L. 871-1 du Code de la Sécurité sociale et ses textes réglementaires d'application dont les articles R 871-1 et 2 du même code. De ce fait, elles ne peuvent pas bénéficier des aides fiscales et sociales prévues par la législation. **Les actes 100% Santé ne sont pas remboursés.**

Les garanties sont exprimées en pourcentage de la base de remboursement des Régimes Obligatoires (RO) comprennent le remboursement du Régime Obligatoire. Les forfaits exprimés en euros s'entendent en complément du Régime Obligatoire, par assuré.

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
HOSPITALISATION						
SECTEUR CONVENTIONNÉ (y compris en ambulatoire et à domicile)						
Forfait journalier hospitalier [1]	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour (y compris maternité) [2]	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour et honoraires en rééducation fonctionnelle, maison de repos, convalescence (suite à une hospitalisation) [2]	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires						
Chirurgie et anesthésie (y compris maternité)	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %
Analyse de devis [3]	Choisissez l'établissement le plus adapté pour vous grâce au classement des meilleurs établissement hospitaliers, puis faites analyser votre devis hospitalier pour estimer rapidement votre remboursement, et obtenez des conseils pour réduire votre éventuel reste à charge.					
2ème avis médical [3]	Obtenez en 7 jours seulement une nouvelle analyse de votre diagnostic par un médecin expert de votre pathologie, sans RDV et sans vous déplacer. Ce service en ligne sans frais vous permet de conforter le 1er diagnostic ou le choix d'un traitement thérapeutique.					
Infirmière à domicile [3]	Mise en relation en moins d'une heure avec une infirmière à domicile pour tout type de soins.					
Chambre particulière hospitalisation (minimum 1 nuitée) [4]	-	40 €	60 €	80 €	100 €	100 €
Lit accompagnant (minimum 1 nuitée) [4]	-	15 €	15 €	15 €	20 €	20 €
Confort Hospi : télévision, téléphone et Internet, presse (minimum 1 nuitée) [4]	-	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Frais de transport (hors franchise médicale de 4 €) [5]	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait patient urgences	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Géolocalisation services accueil d'urgence [3]	Annuaires répertoriant les hôpitaux avec accueil d'urgence (urgence générale, pédiatriques, psychiatriques et de la main) avec un accès aux temps d'attente estimés des établissements.					
SECTEUR NON CONVENTIONNÉ						
Forfait journalier hospitalier [1]	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais de séjour (y compris maternité) [2]	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires						
Chirurgie et anesthésie (y compris maternité)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

L'Équité, Société anonyme au capital de 69 213 760 € – Entreprise régie par le Code des assurances – 572 084 697 RCS Paris – N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI – Siège social : 89 Rue Taitbout – 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026 / **Zenioo** distribue le produit - SAS au capital de 1 267 431 € - Siège social : 6 cours André Philip, 69100 Villeurbanne – Immatriculée sous le n° 884 782 582 au RCS Lyon et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 20 005 879 - www.orias.fr / **Génération** - Courtier conseil en gestion, SAS au capital de 102 766,40 € - Siège social : 12 bis rue de Kerogan, 29000 Quimper – Immatriculée sous le n° 410 069 066 au RCS Quimper et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 0700842 – www.orias.fr

		Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
	SOINS COURANTS						
	Honoraires médicaux Médecins généralistes et spécialistes (hors remboursement de la participation forfaitaire de 2 €)	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %
	Honoraires médicaux > Actes de spécialité > Radiologie, imagerie, échographie > Actes techniques médicaux (ATM)	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %
my SC	Analyse de symptôme [3]	Un outil basé sur l'intelligence artificielle, pensé et validé par des médecins, qui permet d'obtenir en quelques minutes une évaluation rapide de votre état de santé. Il vous fournit des informations sur le degré d'urgence, sur la conduite à tenir et vous oriente immédiatement pour votre prise en charge.					
my SC	Téléconsultation [3]	Accès à un médecin généraliste ou spécialiste 7h/7 24h/24 autant que besoin et sans frais. Un accès à plus de 15 spécialités : médecine générale, psychiatrie, pédiatrie, gynécologie, dermatologie, ophtalmologie, dentaire... Un compte rendu est systématiquement délivré ainsi qu'une ordonnance si nécessaire. [10]					
my SC	2ème avis médical [3]	Obtenez en 7 jours seulement une nouvelle analyse de votre diagnostic par un médecin expert de votre pathologie, sans RDV et sans vous déplacer. Ce service en ligne sans frais vous permet de conforter le 1er diagnostic ou le choix d'un traitement thérapeutique.					
	Honoraires paramédicaux	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %
	Analyses et examens de laboratoire	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %
	Médicaments remboursés par la Sécurité sociale à 15 %, 30 % et 65 % (hors franchise médicale de 1 €)	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	BONUS FIDÉLITÉ À compter de la 2ème année d'adhésion : Forfait médicament non remboursé par le RO	-	10 €	20 €	25 €	30 €	40 €
my SC	Guide d'automédication [3]	Près de 1 800 médicaments sans ordonnance référencés et notés selon leur efficacité et leur tolérance. Des conseils de professionnels pour une prise de médicaments en toute sécurité et une limitation des risques. Une indication de leur prix moyen de vente en pharmacie est fournie.					
	Matériel médical : Prothèses orthopédiques, prothèses capillaires, gros et petit appareillage (bas de contention, semelles orthopédiques, orthèses, prothèse capillaire...) remboursés par la Sécurité sociale	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

L'Équité, Société anonyme au capital de 69 213 760 € – Entreprise régie par le Code des assurances – 572 084 697 RCS Paris – N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI – Siège social : 89 Rue Taitbout – 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026 / **Zenioo** distribue le produit - SAS au capital de 1 267 431 € - Siège social : 6 cours André Philip, 69100 Villeurbanne – Immatriculée sous le n° 884 782 582 au RCS Lyon et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 20 005 879 - www.orias.fr / **Génération** - Courtier conseil en gestion, SAS au capital de 102 766,40 € - Siège social : 12 bis rue de Kerogan, 29000 Quimper – Immatriculée sous le n° 410 069 066 au RCS Quimper et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 0700842 – www.orias.fr

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
PRÉVENTION & BIEN ÊTRE						
Cures thermales [6]						
> Honoraires et frais remboursés par la Sécurité sociale	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
> Forfait hébergement, dépassement, transport, par an et par bénéficiaire	-	50 €	70 €	80 €	100 €	150 €
BONUS FIDÉLITÉ À compter de la 2ème année d'adhésion : Forfait hébergement, dépassement, transport, par an et par bénéficiaire	-	60 €	80 €	90 €	110 €	160 €
Consultations non remboursées par la Sécurité sociale (forfait par an et bénéficiaire) > Médecines complémentaires : acupuncteurs, chiropracteurs, diététiciens, étiopathes, homéopathes, mésothérapeutes, naturopathes, pédicures, ostéopathes, podologues, psychologues, réflexologues, sexologues, sophrologues, hypnose thérapeutique, micro-kinésiologue, psychothérapeutes	-	50 €	60 €	70 €	80 €	90 €
BONUS FIDÉLITÉ À compter de la 2ème année d'adhésion : Médecines complémentaires	-	60 €	70 €	80 €	90 €	100 €
Actes non remboursés par la Sécurité sociale par an et par personne						
Actes non remboursés par la Sécurité sociale (forfait par an et bénéficiaire) > Dentaire : Prothèses, orthodontie, implantologie et parodontologie (par année d'adhésion) > Optique : Chirurgie réfractive, forfait par œil, personne et par an, lentilles	-	50 €	100 €	150 €	200 €	200 €
Médecines douces [3]	Bénéficiez d'un coaching pour votre sommeil ou votre alimentation avec des programmes en ligne personnalisés et sans frais, basés sur les TCC (thérapies cognitivo-comportementales) pour améliorer durablement votre sommeil sans médicament ou pour retrouver un bon équilibrage alimentaire. Bénéficiez également de tarifs préférentiels sur les consultations avec les diététiciennes, ostéopathes et chiropracteurs partenaires de Santéclair.					
Programme sportif [3]	Prenez un RDV en ligne avec un coach sportif APA (activité physique adaptée) pour des séances personnalisées à votre état de santé.					

L'Équité, Société anonyme au capital de 69 213 760 € – Entreprise régie par le Code des assurances – 572 084 697 RCS Paris – N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI – Siège social : 89 Rue Taitbout – 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026 / **Zenioo** distribue le produit - SAS au capital de 1 267 431 € - Siège social : 6 cours André Philip, 69100 Villeurbanne – Immatriculée sous le n° 884 782 582 au RCS Lyon et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 20 005 879 - www.orias.fr / **Génération** - Courtier conseil en gestion, SAS au capital de 102 766,40 € - Siège social : 12 bis rue de Kerogan, 29000 Quimper – Immatriculée sous le n° 410 069 066 au RCS Quimper et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 0700842 – www.orias.fr

		Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
	OPTIQUE (7)						
	Équipements 100 % Santé	Aucun remboursement					
	Équipements hors 100 % Santé						
	> Équipement à verres simples ou équipement avec un verre simple et un verre complexe ou très complexe	100 %	150 €	200 €	250 €	300 €	350 €
	> Équipement avec des verres complexes ou très complexes	100 %	200 €	250 €	300 €	350 €	400 €
mySC	Lunettes (3)	Vous bénéficiez de 3 garanties chez les opticiens partenaires Santeclair : ➥ Garantie satisfait ou échangé, valable 3 mois (*) ➥ Garantie casse, valable 2 ans (**) ➥ Garantie traitement anti-reflet, valable 3 ans (***)					
mySC	Ophtalmologie (3)	Rendez-vous prioritaires en 15 jours en moyenne auprès de plus de 160 centres.					
mySC	Partenaires (3)	3 700 magasins d'optique partenaires et tiers-payant auprès de plus de 10 000 magasins d'optique.					
mySC	Remises (3)	➥ Des verres de grandes marques systématiquement, alliant qualité et innovation, à tarifs préférentiels ➥ - 15 % de remise minimum sur les montures ➥ - 15 % de remise minimum sur tous les autres produits du magasin : solaire, produits lentilles…					
	> Lentilles acceptées par le RO (par an)	100 %	50 €	50 €	70 €	70 €	100 €
		Bénéficiez de tarifs préférentiels avec une remise complémentaire de 5 % et le tiers-payant pour vos achats de lentilles en ligne. (3)					

(*) En cas d'inadaptation aux verres de classe B, sans franchise, pour les verres unifocaux complexes ou progressifs, dans les trois mois suivant la délivrance de l'équipement (voir conditions détaillées avec votre opticien)

(**) En cas de casse accidentelle (à l'exclusion des rayures), sans franchise, dans les deux ans suivant la délivrance de l'équipement, la garantie s'appliquant une fois par élément de la monture et par verre, (voir conditions détaillées avec votre opticien)

(***) En cas de défaut du traitement antireflet, sans franchise, dans les trois ans suivant la délivrance de l'équipement, (voir conditions détaillées avec votre opticien)

		Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
	DENTAIRE						
mySC	**Soins et prothèses 100% Santé**	Aucun remboursement Chez les chirurgiens-dentistes partenaires Santéclair (3) : Bénéficiez du tiers-payant et de tarifs préférentiels sur les principales prothèses dentaires à prix libre, ainsi que jusqu'à – 30 % sur vos implants et – 40 % sur le traitement d'orthodontie adulte invisible par aligneurs.					
	Équipements hors 100 % Santé						
	> Soins dentaires, Inlays-Onlays et parodontologie remboursés par le RO (8)	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %
mySC	Téléconsultation (10)	Accès à médecin autant que de besoin et sans frais. Un compte rendu est systématiquement délivré ainsi qu'une ordonnance médicale si nécessaire.					
	> Prothèses dentaires, Inlay-Core et implantologie remboursés par le RO par acte et par an	100 %	150 €	200 €	250 €	300 €	400 €
	> Orthodontie remboursée par le RO	100 %	125 %	150 %	175 %	200 %	250 %

L'Équité, Société anonyme au capital de 69 213 760 € – Entreprise régie par le Code des assurances – 572 084 697 RCS Paris – N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI – Siège social : 89 Rue Taitbout – 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026 / **Zenioo** distribue le produit - SAS au capital de 1 267 431 € - Siège social : 6 cours André Philip, 69100 Villeurbanne – Immatriculée sous le n° 884 782 582 au RCS Lyon et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 20 005 879 - www.orias.fr / **Génération** - Courtier conseil en gestion, SAS au capital de 102 766,40 € - Siège social : 12 bis rue de Kerogan, 29000 Quimper – Immatriculée sous le n° 410 069 066 au RCS Quimper et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 0700842 – www.orias.fr

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
AIDES AUDITIVES [9]						
Équipements 100 % Santé	Aucun remboursement					
	Chez les audioprothésistes partenaires Santéclair [3] : Bénéficiez du tiers-payant et jusqu'à 35% d'économies sur l'intégralité des gammes d'appareils auditifs. Transmettez votre devis audio à un conseiller Santéclair sur Mysantéclair et obtenez rapidement vos estimations de remboursement et des conseils pour réduire votre reste à charge le cas échéant.					
Équipements hors 100 % Santé						
> Aides auditives par équipement	100 %	150 €	200 €	250 €	300 €	400 €
> Accessoires et piles	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Téléconsultation [10]	Accès à médecin autant que de besoin et sans frais. Un compte rendu est systématiquement délivré ainsi qu'une ordonnance médicale si nécessaire.					

	Formule 1	Formule 2	Formule 3	Formule 4	Formule 5	Formule 6
PLAFOND OPTIQUE / DENTAIRE / AIDES AUDITIVES						
Plafond valable par assuré et sur une période de douze mois glissants à compter de la prise d'effet d'adhésion. **Au-delà du plafond la prise en charge est limitée à 100 % de la BR (pour les soins dentaires)**	Illimité	800 €	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 600 €

Sauf mention contraire, seules les prestations ayant données lieu à un remboursement du Régime Obligatoire ouvrent droit à un remboursement complémentaire. Hors parcours de soins ou en l'absence de déclaration à la Sécurité sociale du choix de son médecin traitant, il convient de retirer aux montants exprimés ci-dessus la majoration du Ticket Modérateur prévue par les textes et en vigueur à la date des soins. Ce montant d'honoraires ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement. Sauf mention particulière, les garanties ne concernent que les prestations acceptées par la Sécurité sociale et le secteur conventionné.

(1) La prise en charge du forfait journalier hospitalier est illimitée dans les établissements de santé, à l'exception des unités de soins de longue durée (USLD) où la durée est limitée à 30 jours. En revanche, le forfait journalier facturé par les établissements médicaux sociaux, notamment les maisons d'accueil spécialisées (MAS) ou les établissements d'hébergement pour les personnes dépendantes (EHPAD), n'est pas pris en charge.

(2) Illimité. Hors chambre ambulatoire. Limité à hauteur de la garantie pendant une durée déterminée (10 jours par an et par assuré pour les établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés, 30 jours en rééducation fonctionnelle (maisons de rééducation, de repos ou de convalescence), unités de soins de longue durée (USLD) et établissements d'hébergement pour personnes âgées) puis réduite à 100 % de la base de remboursement de la Sécurité Sociale, par an et par assuré.

(3) Services disponibles via le réseau de soins Santéclair. Pour accéder à l'ensemble des services Santé Clair Se connecter à l'espace assuré Génération : https://assure.generation.fr/. Les services sont opérés et gérés par Santéclair, SA au capital de 4 336 711 €, siège social au 7 Mail Pablo Picasso 44046 Nantes Cedex, RCS de Nantes n° 428 704 977 ou ses partenaires dont la liste est disponible sur www.santeclair.fr/fr/nos-partenaires. Services inclus dans votre contrat santé hors demandes spécifiques de séances de coaching individuelles facturées en sus pour les coachings nutrition et sommeil. Le service de coaching sportif implique des frais complémentaires à votre charge.

(4) Prise en charge par an et par bénéficiaire, pour une durée limitée de 30 jours dans les établissements de santé sauf exception : 10 jours par an et par assuré pour les établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés, 20 jours en rééducation fonctionnelle, maison de repos, maison de convalescence, unités de soins de longue durée (USLD) et établissements d'hébergement pour personnes âgées. Hors chambre ambulatoire. Le lit accompagnant est pris en charge lorsque l'hospitalisation concerne un enfant de moins de 16 ans, une personne de plus de 70 ans ou encore un malade atteint d'une infirmité.

(5) Il s'agit des frais de transport du malade ou de l'accidenté, qui sont remboursés par l'Assurance Maladie. Cette prise en charge n'est possible que sur prescription médicale et peut nécessiter l'accord préalable du service médical de l'Assurance Maladie.

(6) Les soins de cures thermales ainsi que les frais de transports et d'hébergement afférents pris en charge ou non par le RO donnent lieu à un remboursement, dans la limite des garanties de la formule choisie et des frais réellement engagés. Il est entendu que le forfait indiqué en euros est annuel et n'est valable que pour les frais de transport et d'hébergement.

(7) La fréquence de remboursement pour un équipement optique (1 monture + 2 verres) est : tous les deux ans pour les plus de 16 ans, tous les ans chez les moins de 16 ans et tous les 6 mois pour les moins de 6 ans, avec possibilité de renouvellement anticipé en cas d'évolution de la vue ; et tous les six mois pour les enfants jusqu'à 6 ans en cas d'une mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant entraînant une perte d'efficacité du verre correcteur. La périodicité de deux ans, d'un an ou de six mois est appréciée à compter de la date d'acquisition du précédent équipement optique pris en charge par le contrat. Dans tous les cas, aucun délai de renouvellement des verres n'est requis en cas d'évolution de la réfraction liée à des situations médicales particulières définies réglementairement.

L'Équité, Société anonyme au capital de 69 213 760 € – Entreprise régie par le Code des assurances – 572 084 697 RCS Paris – N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI – Siège social : 89 Rue Taitbout – 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026 / **Zenioo** distribue le produit - SAS au capital de 1 267 431 € - Siège social : 6 cours André Philip, 69100 Villeurbanne – Immatriculée sous le n° 884 782 582 au RCS Lyon et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 20 005 879 - www.orias.fr / **Génération** - Courtier conseil en gestion, SAS au capital de 102 766,40 € - Siège social : 12 bis rue de Kerogan, 29000 Quimper – Immatriculée sous le n° 410 069 066 au RCS Quimper et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 0700842 – www.orias.fr

Verres simples	Verre simple foyer dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries.
Verres complexes	Verre simple foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 et + 6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à 4,00 dioptries.
	Verres multifocaux ou progressifs.
Verres très complexes	Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de -8,00 à + 8,00 dioptries.
	Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries.

(8) Prise en charge des soins dentaires, actes d'anesthésie, actes de chirurgie dentaire, actes d'imagerie, actes techniques médicaux, prophylaxie bucco-dentaire, actes inlay-onlay, actes d'endodontie et la parodontologie.

(9) Le remboursement des frais auditifs est limité à l'acquisition d'une aide auditive pour chaque oreille indépendamment, par Assuré et par période de quatre ans.

(10) Téléconsultations sans frais en dehors de la participation forfaitaire le cas échéant de deux euros déduite par consultation sur vos prochains remboursements effectués par l'Assurance Maladie, lorsqu'elle s'applique dans le cadre de consultations avec un médecin. Délai d'accès à un médecin généraliste jusqu'à 1 heure en journée, 3 heures la nuit. Délai d'accès à un spécialiste sous 3 heures à 15 jours selon la spécialité. Délais applicables auprès des médecins généralistes ou spécialistes dans 85% des cas. Sous réserve de la disponibilité des praticiens en cas de période de tension médicale.

Pour accéder aux services Santéclair inclus dans votre contrat, rendez-vous sur :

- Votre espace Génération, puis cliquez sur la bannière "MySantéclair"
- Sur le site web : www.mysanteclair.fr
- Via l'application mobile « My Santéclair Mon repère santé » :

my SANTÉCLAIR Mon repère santé

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

EQ2077A_TG_02/2025

L'Équité, Société anonyme au capital de 69 213 760 € – Entreprise régie par le Code des assurances – 572 084 697 RCS Paris – N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI – Siège social : 89 Rue Taitbout – 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026 / **Zenioo** distribue le produit - SAS au capital de 1 267 431 € - Siège social : 6 cours André Philip, 69100 Villeurbanne – Immatriculée sous le n° 884 782 582 au RCS Lyon et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 20 005 879 - www.orias.fr / **Génération** - Courtier conseil en gestion, SAS au capital de 102 766,40 € - Siège social : 12 bis rue de Kerogan, 29000 Quimper – Immatriculée sous le n° 410 069 066 au RCS Quimper et enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 0700842 – www.orias.fr